

CAPit

Outil de suivi des régimes de capitalisation

Mai 2019

Un rôle croissant pour le RPC – mais pas pour tous

Les résultats positifs des marchés des actions et des obligations au premier trimestre de 2019 ont contribué à l'amélioration des taux de remplacement bruts, qui avaient touché des creux records à la fin de 2018. Pour un participant typique de sexe masculin à un régime de capitalisation, le taux de remplacement du revenu, provenant du régime de l'employeur et des prestations gouvernementales, a augmenté de près d'un pourcent, pour s'établir à 57 %. Chez les femmes, le taux de remplacement a enregistré un gain comparable, pour s'élever à 56 % à la fin du trimestre.

Au fil du temps, les marchés financiers et les taux d'intérêt ont eu des répercussions sur la capacité des participants à générer un revenu de remplacement. Par le passé, les régimes gouvernementaux (RPC et SV) ont compté pour environ 32 % du revenu de remplacement des travailleurs canadiens. Les récentes améliorations apportées au RPC permettront à ce dernier de continuer de jouer un rôle croissant pour aider les Canadiens à recevoir un revenu garanti pour la vie – mais ce ne sera pas le cas pour tous.

Il est important de se rappeler que les prestations du RPC sont déterminées en fonction du nombre d'années pendant lesquelles une personne a participé à la main-d'œuvre canadienne et de son revenu. Bien que le RPC vise éventuellement à remplacer 33 % du revenu d'un travailleur, ses prestations moyennes actuelles sont considérablement inférieures au maximum (elles s'élèvent à 7 800 \$ comparativement au plafond annuel de 13 800 \$). Compte tenu du nombre de travailleurs qui approchent de la retraite, et du fait que ceux-ci disposent de moins de temps pour tirer parti des améliorations, bon nombre de Canadiens devront continuer de se tourner vers d'autres véhicules d'épargne dans le but d'obtenir des sources additionnelles de revenu garanti.

BREF SONDAGE

Quelles mesures prenez-vous pour financer les cotisations additionnelles au RPC?

Cette approche changera-t-elle au cours des années à venir, à mesure que les cotisations requises continueront d'augmenter?

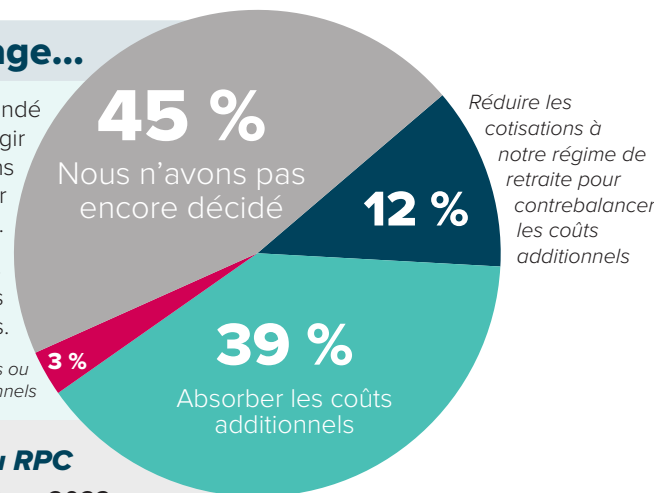
Répondez à notre **bref sondage** pour nous faire part de votre décision! Nous publierons les résultats prochainement.

Selon le sondage...

L'été dernier, nous vous avons demandé comment votre organisation allait réagir face à l'augmentation des cotisations requises au RPC à compter du 1^{er} janvier 2019.

Beaucoup d'entre vous étaient indécis quant à la façon dont les primes supplémentaires seraient financées.

Réduire d'autres avantages offerts aux employés ou payer pour contrebalancer les coûts additionnels



ECKLER LTÉE

Eckler est la plus importante entreprise indépendante de services d'actuariat et de consultation au Canada. Établis au Canada et dans les Caraïbes, nous n'avons qu'un seul but : vous aider à évaluer vos risques et possibilités et vous proposer les solutions et les perspectives dont vous avez besoin. Après plus de 90 ans consacrées à parfaire notre expertise, nous savons comment vous aider à évoluer, sans contraintes, pour que vous puissiez, vous aussi, atteindre l'excellence.

Augmentation des primes du RPC

2019	2020	2021	2022	2023
5,10 %	5,25 %	5,45 %	5,70 %	5,95 %
+0,15 %	+0,15 %	+0,20 %	+0,25 %	+0,25 %

OUTIL DE SUIVI DES RÉGIMES DE CAPITALISATION

L'Outil de suivi des régimes de capitalisation suppose que les participants versent des cotisations annuelles équivalentes à un taux de 10 % du salaire à compter de l'âge de 40 ans, qu'ils recevront les prestations maximales de la Sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et qu'ils utiliseront le solde du compte détenu dans leur régime de capitalisation pour souscrire une rente à la retraite.

L'actif du compte détenu dans un régime de capitalisation est investi conformément à une stratégie équilibrée. Le salaire est rajusté chaque année en fonction de la variation du salaire industriel moyen, qui s'élevait à 66 691 \$ en date du 31 mars 2019.

